

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2019

**Absents :** PERPINAN P.

**Absents excusés :** BONAL L. (procuration à AYROLES F.), FREGEAC C. (procuration à VIDIEU P.), VABRE J. (procuration à J. FROMENTEZE), PARROU P.

## ✚ PROGRAMME LIFE VALLEE DORDOGNE

L'Établissement Public EPIDOR envisage de répondre à l'appel à projet « LIFE Nature et Biodiversité 2018 » lancé par l'Union Européenne pour la conservation – restauration des habitats d'intérêt communautaire de la Vallée de la Dordogne entre Argentat et sa partie Girondine.

Cet appel à projet est ouvert depuis fin avril 2017 et pour 2018, la date limite de dépôt des dossiers est fixée à fin janvier 2019.

L'instrument LIFE, acronyme de L'Instrument Financier pour l'Environnement, est un fonds de l'Union Européenne pour le financement de sa politique environnementale. Le volet Nature de l'instrument LIFE a été développé presque spécifiquement pour le soutien financier à la mise en place des directives habitats et oiseaux, et du réseau Natura 2000. Dans ce cadre, les collectivités et EPCI peuvent se positionner pour différents types d'opération.

Le programme s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces ou d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique.

Si le dossier est retenu par l'UE, les maîtres d'ouvrage ont six ans pour réaliser les acquisitions, les études projets et les travaux.

Il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas d'obligation de résultat mais seulement une obligation de moyen et que le programme s'étale de 2018 à 2024. Si les actions n'ont pas été réalisées durant cette période les instances européennes demanderont simplement d'expliquer pourquoi l'action n'a pas abouti. Dans ce cadre, le programme LIFE peut cofinancer à hauteur de 60 % l'acquisition par les communes de parcelles représentant un intérêt de conservation des milieux naturels, ce financement sera très certainement complété par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour atteindre 80%.

Ses financements étant liés à la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, le programme s'oriente sur trois types d'action :

- la restauration d'annexe fluviale (couasnes, bras secondaires piégeux pour le poisson),
- l'acquisition foncière de parcelles en vue de laisser s'exprimer la dynamique fluviale et/ou la restauration ou conservation de milieu d'intérêt,
- la renaturation de site industriel à proximité de la Dordogne (ancienne gravière).

Un site peut donc faire l'objet d'une acquisition par la commune de Prudhomat :

- Acquisition foncière d'une ancienne Gravière à Reingues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable pour participer à l'appel à projet « LIFE Nature et Biodiversité 2018 » au côté d'EPIDOR sous réserve que les conditions de l'acquisition des parcelles soient réunies favorablement.

## ✚ AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la révision annuelle des loyers communaux au 1<sup>er</sup>.01.2019 selon l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 qui est de 128,45. L'ensemble des loyers seront révisés sur ces bases.

## ✚ VESTIAIRES DU STADE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation des vestiaires du Stade.

Des devis pour la réfection de la plomberie ainsi que le carrelage vont être demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir au Maire pour demander les devis et d'entreprendre toutes les démarches relatives à ce projet de rénovation.

## **TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2019**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier les tarifs d'eau et d'assainissement au 1<sup>er</sup> mars 2019 :

### **SERVICE EAU :**

- abonnement 1 <sup>er</sup> compteur	63.33 €
- abonnement 2 <sup>nd</sup> compteur	32.61 €
- Prix au m <sup>3</sup> :	
0.78 € de 0 à 500 m <sup>3</sup>	
0.71 € de 501 à 1000 m <sup>3</sup>	
0.65 € au-delà de 1000 m <sup>3</sup>	

### **SERVICE ASSAINISSEMENT :**

- abonnement	76.49 €
- prix au m <sup>3</sup> de 0 à 300 m <sup>3</sup>	0.956 €

Soit une augmentation de 0,01 cts d'euros par m<sup>3</sup>. Ces nouveaux tarifs seront applicables à la facturation 2019.

## **FONTAINE DE BOSCAU**

Le relevé de l'état des lieux ainsi que le projet d'aménagement sont en cours de réalisation. La présentation de cette mise en valeur aura lieu courant mars.

## **CHAMPS DE NICOLE**

### **ACHAT TERRAIN CHAMPS DE NICOLE – PROPOSITION ACHAT TERRAIN MR ET MME ROLAND VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018 – 030 du 30 mars 2018 approuvant à l'unanimité des membres présents l'achat du terrain situé à « Champs de Nicole » de 3288 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur ALAUX et Consorts au prix de 25000 € et de se porter acquéreur de ce terrain afin de mettre en place un aménagement tel qu'il a été défini dans les orientations d'aménagements annexées à la révision simplifiée du PLU.

Toutes les démarches ont été effectuées et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de ce terrain depuis le 4 janvier 2019.

Le montant de l'achat du terrain est de 25 000 € plus les frais qui sont de 1450 €.

Afin de pouvoir réaliser au mieux cet aménagement, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain de 2,5 mètres de large sur la longueur de cette parcelle, au prix de 22 € le m<sup>2</sup>, à Monsieur et Madame Roland VILLAGE. Cet achat permettra la réalisation de la voirie.

Après accord de Monsieur et Madame Roland VILLAGE et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches concernant ce projet.

### **MAITRISE D'ŒUVRE CHAMPS DE NICOLE – AMENAGEMENT PAYSAGER**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un lotissement sur le secteur de « Champs de Nicole », le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obligation de réaliser un aménagement paysager.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre concernant cette opération au Bureau d'études DEJANTE, sur les bases du devis établi, soit de 2 220 € TTC.

**ETUDE COMPLEMENTAIRE POUR LA MISE EN VALEUR INTERIEURE**

Pour faire suite à la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de restauration extérieurs de la Collégiale de Castelnaud, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier une étude complémentaire pour la mise en valeur intérieure de l'édifice, à Madame Gaëlle DUCHENE, Architecte du Patrimoine en charge du projet.

Cette étude à hauteur de 6 070.00 € HT sera composée :

- D'une mise sous informatique des relevés de l'édifice
- D'un état des lieux – diagnostic sanitaire
- D'un état des lieux du mobilier
- D'un état des lieux des décors peints
- D'une définition du parti général de restauration compris mise en valeur
- D'une estimation financière par grands postes
- D'une réunion de présentation des conclusions de l'étude

Le financement de cette étude est assuré par la DRAC Occitanie à hauteur de 50 %. La région Occitanie et le département du Lot interviennent à hauteur de 15 % chacun si cette étude est suivie de travaux pour atteindre les 80 %. Les 20 % restant à charge pour la Commune de Prudhomat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la mission de maîtrise d'œuvre correspondant à cette étude.

**TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTERIEURS – 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'entretien autour de cet édifice, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux afin de poursuivre cet entretien.

Pour ce faire, il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre à Madame Gaëlle DUCHENE qui avait déjà réalisé la 1<sup>ère</sup> tranche.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 107 000 € HT, le montant des honoraires est de 12 840 € HT.

Monsieur le Maire rappelle les financements autour de cette restauration de la part de la DRAC Occitanie, la région Occitanie et le département du Lot qui sont de 80 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis de mission de maîtrise d'œuvre concernant cette 2<sup>ème</sup> tranche.

**AMENAGEMENT ENTREE DU PARKING DU CHATEAU DE CASTELNAU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 décembre 2018 approuvant les devis pour un horodateur et la redevance mensuelle s'y rapportant.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif journalier sera de 3 € et propose qu'un aménagement soit réalisé à l'entrée du parking.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le tarif journalier à 3 €, ainsi que l'aménagement à l'entrée du parking et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à ce projet.

**AMENAGEMENT PLACE DU CHATEAU**

Dans le cadre de la réglementation du stationnement sur la place de Castelnaud et dans la perspective de rendre la place « piétonne » et surtout plus accueillante, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait d'entamer une réflexion sur un espace ludique en partenariat avec Pascale THIBAUT en charge de la gestion du Château de Castelnaud. Monsieur le Maire présente l'aménagement proposé par Monsieur Renaud LAURENT qui a travaillé sur ce projet pour permettre la mise en place d'un mobilier atypique ainsi qu'un espace info en liaison avec le Château.

## **PROJET D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'un projet réactualisé afin de renforcer le pôle maternelle de Prudhomat avec la création d'un dortoir, d'une salle d'activités, d'une salle de classe ainsi que d'un hall d'entrée qui assurera la liaison avec l'ensemble des bâtiments ainsi que l'espace récréation extérieur et ce, pour tenir compte du nouveau schéma de maillage scolaire et de la nouvelle organisation proposée par l'Education Nationale sur le département du Lot.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Madame la Sous-préfète et de Monsieur Portenard, Inspecteur primaire de l'arrondissement, afin de leur présenter le projet réactualisé pour bénéficier du meilleur taux de subvention au titre de la D.E.T.R.

## **CAPTAGE D'EAU A CAMP DELMAS**

### **EAU POTABLE - PROTECTION ET QUALITE DE L'EAU- APPEL A PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – AMELIORATION DE LA CHLORATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 45-2017 du 26 mai 2017 dans laquelle il est indiqué qu'à ce jour, la chloration de l'eau prélevée dans le puits de Prudhomat, se fait directement en sorite de puits, sur la canalisation d'adduction / refoulement. Le temps de contact du chlore avec l'eau n'est pas suffisant pour assurer correctement la désinfection de l'eau avant la distribution aux abonnés. De ce fait, des non-conformités bactériologiques sur l'eau distribuée aux abonnés, sont ponctuellement mises en évidence par les analyses réalisées par l'ARS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un appel à projets pour améliorer de manière pérenne la qualité de l'eau distribuée des systèmes d'alimentation en eau potable, et que la présente opération serait susceptible de s'inscrire dans ce programme d'aides (subventionnement exceptionnel de 80 %), la commune de Prudhomat a sollicité une subvention, sur la base de 103 000 € HT, auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre de l'appel à projets.

Ce projet consiste à mettre en place un réservoir d'un volume utile de 15 m<sup>3</sup> permettant d'améliorer la chloration en allongeant la durée de contact entre le chlore et l'eau brute. Le remplacement des pompes d'alimentation est également prévu.

Lors de la commission qui s'est tenue en novembre, notre dossier de demande de subvention a été retenu.

## **GRAND DEBAT NATIONAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cahier de doléances a été mis en place au secrétariat de la Mairie. Il ouvre un débat autour de ce sujet où l'ensemble des conseillers présents se sont exprimés.

## **LOCATION MBE AUX ASSOCIATIONS POUR 1 JOUR EN WEEKEND**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est régulièrement sollicité par des Associations pour la location de la Maison des Bons Enfants 1 jour en weekend.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter un nouveau tarif pour 1 jour en weekend aux Associations, au prix de cent quarante euros (140.00 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les contrats de location concernés.

## **MAISON AU LOTISSEMENT VAYSSIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la location par la commune de Prudhomat de la maison appartenant à CFI Polygone située au lotissement Vayssière et occupée depuis 2004 par Monsieur et Madame ESPALIOUX a pris fin au 31 décembre 2018.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société CFI Polygone reprend la gestion de ce logement dans son intégralité.

## **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Vendredi 8 mars 2019 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H30

